



DELIBERATION

N° CP_2026_06_005

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 JUIN 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Mission jeunesse-vie associative

OBJET : Subvention au titre du dispositif de soutien aux congrès-colloques

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BUSSIÈRE, excusé, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Département soutient financièrement l'organisation de congrès et colloques se déroulant en Haute-Vienne.

Un dossier est soumis à l'examen de la Commission permanente, qui a reçu délégation à cet effet.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				500 €
Recettes				

RAPPORT

L'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aide dont le montant prend en compte le nombre de participants, la durée et le caractère national ou international de la manifestation.

Il convient de se prononcer sur la demande ci-dessous présentée à ce titre :

Organisme demandeur	Objet de la demande	Caractéristiques de la manifestation	Proposition
Centre départemental d'accès au droit de la Haute-Vienne	Organisation d'une journée consacrée aux assises de la protection de l'enfance intitulée « Mieux comprendre pour mieux réparer : psychotraumatisme et accompagnement des mineurs victimes » le 5 juin 2026 à Limoges	- 318 participants attendus - budget prévisionnel : 2 000 €	500 €

Cette proposition entraînerait une dépense de 500 €.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 17 et 18 février 1992 mettant en place un dispositif de subvention des congrès et colloques nationaux ou internationaux organisés en Haute-Vienne ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder au titre du dispositif départemental d'aide aux congrès et colloques la subvention figurant dans le rapport ci-dessus pour un montant de 500 €.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE (délégation de vote à M. BOST), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à Mme MANUS), M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Accusé de réception en préfecture
87-228708517-20260602-52039-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026
Date de publication : 02/06/2026

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE